

Rapport Annuel 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



Rapport Annuel 2023

Sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Préambule.....	3
Partie I. Le contexte.....	3
1. Historique et périmètre du syndicat	4
2. Les missions	4
➤ Le traitement des eaux usées.....	4
➤ La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales.....	5
➤ L'assainissement non collectif.....	5
Partie II. Les moyens du SIVOM	6
1. Les équipes exploitation et travaux.....	6
➤ Le service exploitation réseau d'assainissement	6
➤ Le service patrimoine station d'épuration	6
➤ Le bureau d'études.....	6
2. Les moyens techniques.....	6
➤ Le dispositif existant.....	6
♦ Le traitement des eaux usées	6
♦ La gestion des réseaux d'assainissement	7
♦ Les travaux d'assainissement.....	8
♦ L'assainissement non collectif	8
♦ Les autres missions d'assainissement.....	8
➤ Les résultats quantitatifs	11
♦ Le traitement des eaux usées	11
♦ La gestion des réseaux d'assainissement	21
♦ L'assainissement non collectif	23
♦ Les autres missions d'assainissement.....	24
♦ Les travaux et l'exploitation 2023	28
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service	30
1. Le service de l'assainissement collectif.....	30
1. Le service de l'assainissement non collectif.....	32
Partie IV. Les indicateurs de performances	34
Partie V. Les projets pour l'année 2024.....	36
Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	38

Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité d'Administration le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le Comité d'Administration et le conseil de chaque membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport.

Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes (III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.



Partie I. Le contexte

1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

A ce jour le périmètre du Syndicat couvre le territoire suivant selon statuts :

La communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) et la Communauté de Communes Sundgau (CCS).

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis septembre 2020.

Transformé le 1^{er} janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise ses membres à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

2. Les missions

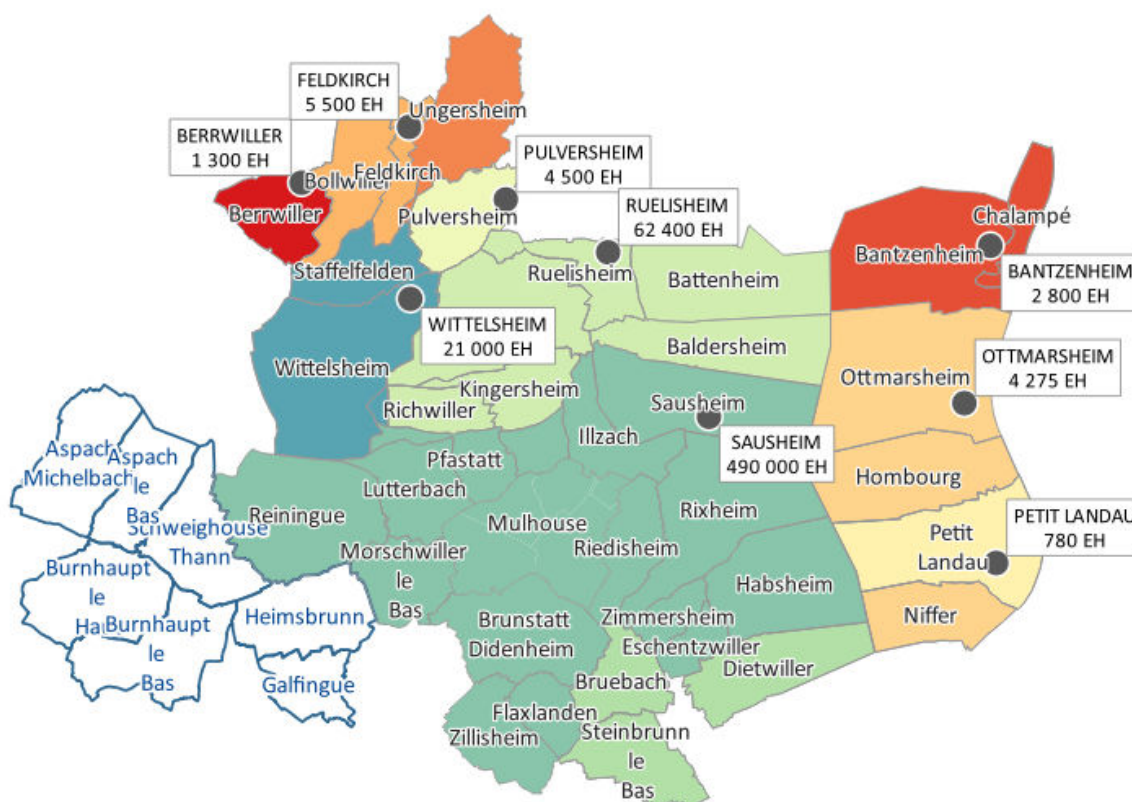
Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de membres concernés soit variable pour chacune d'entre elles.

A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne le périmètre de m2A et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Les eaux usées de Bruebach, Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas sont traitées par la STEU de Sierentz et les eaux usées de Ungersheim sont traitées par la STEU de ENSISHEIM.






Les systèmes d'assainissement du SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE



B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne le périmètre de m2A à l'exception de Heimsbrunn et Galfingue, soit 37 communes.

Les chiffres clés

	1 378 km de réseau total d'assainissement	
	119 715,47ml de réseau curé	
	40 456 ml de réseau inspecté	
	132 désobstructions de branchement	
	32 désobstructions de réseau	

C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne le périmètre de m2A à l'exception de Heimsbrunn et Galfingue, soit 37 communes.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains,
- La collecte sélective des déchets,
- La Gestion des eaux pluviales urbaines.

Partie II. Les moyens du SIVOM

1. Les équipes exploitation et travaux

A. Le service Exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage et de stockage des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 9 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur SIG
- 3 techniciens exploitation
- 1 technicien ANC
- 1 rédacteur
- 2 adjoints administratifs

B. Le service unités de traitement assainissement

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 technicien

C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant deux sous-services (Bureau d'études et Eaux pluviales urbaines) et 8 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur responsable de l'unité eaux pluviales urbaine
- 5 techniciens BE
- 1 technicien eaux pluviales urbaines

2. Moyens techniques

A. Le dispositif existant

1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par 9 stations de traitement des eaux usées (dont un lagunage).

Ces stations sont situées à Bantzenheim, Berrwiller, Feldkirch, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pulversheim, Ruelisheim, Sausheim et Wittelsheim.

Elles sont exploitées par la société Suez à travers un contrat d'exploitation.

a. La station à Sausheim

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue,

Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1^{er} décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

b. La station à Ruelisheim

Elle traite les eaux usées des communes de Baldersheim, Battenheim, Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller.

c. La station à Wittelsheim

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller.

d. La station à Feldkirch

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

e. La station à Pulversheim

Elle traite les eaux usées de la commune.

f. La station à Bantzenheim

Elle traite les eaux usées de Bantzenheim et Chalampé.

g. La lagune à Berrwiller

Elle traite les eaux usées de la commune.

h. La station à Petit-Landau

Elle traite les eaux usées de la commune.

i. La station à Ottmarsheim

Elle traite les eaux usées de Hombourg, Niffer et Ottmarsheim.

2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Le réseau est exploité par SUEZ à travers un contrat d'exploitation.

a. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM organise le suivi et les contrôles des contrats d'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées.

Le SIVOM et son exploitant assure entre autres les missions suivantes :

- L'exploitation, l'entretien-maintenance et la surveillance de l'ensemble des ouvrages du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales : regards, collecteurs, postes de pompage et autres ouvrages (déversoirs d'orage, bassins, grilles avaloirs, siphons...)

- l'auto surveillance des réseaux et le diagnostic permanent

- l'exploitation des équipements de gestion dynamique des réseaux :
 - La relation avec les usagers et les collectivités du service de l'assainissement
 - La mise à jour du système d'information géographique (SIG)
 - Le suivi des branchements, des raccordements non conforme...

1. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- d'extension de réseaux d'assainissement,
- de réalisation de branchements neufs

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre aussi bien sur le réseau d'assainissement que sur les stations de traitement des eaux usées.

2. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

3. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) gérés par Suez. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1^{ère} installation).

b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire, il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;

- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

Enquête SIVOM : lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service, le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol telles que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'Occupation des sols ou le Plan Local d'Urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Le SIVOM instruit la demande et en informe le demandeur.

e. Le suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à Sausheim : Peugeot à Sausheim, Papeteries du Rhin, Sarval à Illzach, DMC, Centre

Hospitalier de Mulhouse. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les bureaux, les agences de voyages... etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) les plans de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) Les diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaisseur à la STEU à SAUSHEIM.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).

B. Les résultats quantitatifs

1. Le traitement des eaux usées

STEU SAUSHEIM 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	11 020,13	5 088,34	3 810,25	1 035,42	100,96
Concentrations en entrée (en mg/l)	590,00	272,00	217,00	55,10	5,46
Charges en sortie (en tonnes/an)	598,06	95,54	124,38	170,90	14,00
Concentrations en sortie (en mg/l)	30,35	5,23	6,50	8,39	0,69
Rendements (en %)	0,95	0,98	0,97	0,83	0,86
Volume traité (m ³) Boues produites (tonnes % siccité)	20 650 171 m ³ 3 789 T à 26,33 % de siccité Filière de valorisation : Incinération (3 641,4 TMS) Compostage Ménarmont (113,6 TMS) Compostage Faulquemont (2,8 TMS) Compostage Anglemont (31,2 TMS)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	8 375 585,65 €
dont exploitant	3 868 861,64 €
dont quotepart Agence de l'eau 2023	6 100,00 €
dont traitement des boues	1 767 339,80 €
dont énergie électrique et chaleur	1 982 456,70 €
dont taxe VNF	6 219,89 €
dont charges syndicales et annexes	490 466,55 €
dont assurances, avocats, météo, espaces verts, divers	78 673,40 €
dont renouvellement génie électromécanique	0,00 €
dont renouvellement génie civil	129 930,23 €
dont amortissement	1 228 973,00 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	434 070,00 €

NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m ³ /j et DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m ³ /j ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m ³ /j ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

Unité de méthanisation à Sausheim

Production		Recettes		Dépenses	
Volume - Nm3	Energie - MWh	Tarif réglementé en €	Prime	Location Skid GrDF en €	Fourniture chaleur par l'UIRU en €
1 835 365	13 699,99	1 761 356,92		51 637,34	71 822,91

STEU RUELISHEIM 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	1819,50	838,52	814,53	180,80	19,64
Concentrations en entrée (en mg/l)	702,07	342,68	289,80	76,11	8,13
Charges en sortie (en tonnes/an)	70,51	6,84	9,03	17,34	1,60
Concentrations en sortie (en mg/l)	33,27	4,91	7,98	6,29	0,63
Rendements (en %)	96,12%	99,18%	98,89%	90,41%	91,87%
Volume traité (m ³)/an	2 891 895 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	1 029 T à 33,2 % de siccité Filières de valorisation: ANACOMPOST (708,74 TMS) STEU Sausheim (320,56 TMS)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	1 052 714,30 €
dont coût fonctionnement	1 037 916,30 €
Dont quotepart Agence de l'Eau 2023	6 100,00 €
dont coût investissement	0,00 €
dont renouvellement génie civil	17 757,60 €
dont amortissement	26 775,64 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

STEU FELDKIRCH 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	168,17	72,21	79,77	20,13	1,79
Concentrations en entrée (en mg/l)	289,55	124,33	137,35	34,67	3,08
Charges en sortie (en tonne / an)	19,89	3,25	8,53	8,39	0,90
Concentrations en sortie (en mg/l)	34,24	5,60	14,69	14,45	1,54
Rendements (en %)	88,17%	95,49%	89,30%	58,32%	49,80%
Volume traité (m3)	580 788 m3				
Boues produites (T/MS et % siccité)	44,03	à 1,26 % de siccité	Filière de valorisation: STEU de Sausheim		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	92 986,93 €
dont coût fonctionnement	62 936,75 €
dont quote part Agence de l'eau 2023	0,00 €
dont coût investissement	0,00 €
dont renouvellement génie civil	30 050,18 €
dont amortissement	14 101,00 €
Recette Agence Eau	0,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

STEU PULVERSHEIM 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	126,43	60,85	46,89	12,67	1,27
Concentrations en entrée (en mg/l)	422,17	200,92	162,83	48,79	4,93
Charges en sortie (en tonnes/an)	8,33	1,12	1,03	1,90	0,22
Concentrations en sortie (en mg/l)	21,50	2,20	1,80	6,20	0,70
Rendements (en %)	93,42%	98,16%	97,80%	84,99%	82,28%
Volume traité (m ³)	310 762 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	40,62 T à 19,1 % de siccité Filière de valorisation : UIRU				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	104 331,02 €
dont coût fonctionnement	104 331,02 €
dont quotepart Agence de l'eau 2023	0,00 €
dont cout renouvellement génie civil	0,00 €
dont coût investissement	0,00 €
dont amortissement	119 296,00 €
Recette Agence Eau (prime résultat 2023)	4 512,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

LAGUNE BERRWILLER 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	39,79	22,16	11,37
Concentration mg/l	600,00	330,50	173,00
Charges en sortie (en tonnes)	6,83	2,07	1,55
Valeurs rejet			
concentration mg/l	99,80	30,20	22,60
rendements (en %)	82,84 %	90,64 %	86,37%
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
Volume traité estimé (m ³ /j)	101 915 m ³		
Boues produites (tonnes en matière sèche)	0 T		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
coût total	29 101,50 €
dont GER	3 118,46 €
dont frais exploitant	25 983,04 €
dont amortissement	15 096,00 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

STEU WITTELSHEIM 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	543,11	247,22	300,74	76,77	7,28
Concentrations en entrée (en mg/l)	180,04	73,70	100,58	22,37	2,17
Charges en sortie (en tonnes/an)	43,35	8,59	6,29	12,97	3,18
Concentrations en sortie (en mg/l)	14,83	4,12	3,93	3,54	0,91
Rendements (en %)	92,02%	96,52%	97,91%	83,11%	56,40%
Volume traité (m ³)	4 110 914 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	185 T à 19,1 % de siccité Filière de valorisation : compostage + épandage agricole				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	480 348,48 €
dont quote part Agence de l'eau 2023	55 871,40 €
dont d'exploitation	408 899,15 €
dont GER	7 963,98 €
dont boue	60 071,35 €
dont études	3 414,00 €
dont amortissement	81 792,00 €
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	0,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

STEU PETIT-LANDAU 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	15,77	5,88	6,35	2,26	0,31
Concentrations en entrée (en mg/l)	759,00	284,00	307,00	108,63	14,80
Charges en sortie (en tonnes/an)	0,62	0,08	0,02	0,09	0,09
Concentrations en sortie (en mg/l)	30,00	4,00	1,00	5,51	4,40
Rendements (en %)	96,04%	98,63%	99,71%	96,12%	70,24%
Volume traité (m ³) Boues produites (tonnes)	40 233 m ³ 12,00 T à 18,4 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	69 647,07 €
dont exploitation	52 472,48 €
dont boues	11 326,35 €
dont taxe VNF	1 402,39 €
dont renouvellement génie électromécanique et civil	4 445,85 €
dont amortissement	14 941,42 €
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	2 877,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

STEU BANTZENHEIM-CHALAMPE 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	105,97	43,98	59,76	12,46	1,37
Concentrations en entrée (en mg/l)	46,69	11,22	18,21	2,84	3,22
Charges en sortie (en tonnes/an)	6,10	0,67	0,80	1,20	0,64
Concentrations en sortie (en mg/l)	52,80	14,10	21,90	6,20	2,80
Rendements (en %)	94,24%	98,48%	98,66%	90,39%	53,18%
Volume traité (m3) Boues produites (tonnes % siccité)	176 458 m ³ 29,84 T à 20,5 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
coût total	197 034,38 €
dont d'exploitation	187 159,44 €
dont boues	9 689,35 €
dont taxe VNF	185,59 €
dont renouvellement génie civil électromécanique et civil	0,00 €
dont amortissement	70 675,57 €
recette Agence de l'eau (prime épuration)	3 945,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

STEU OTTMARSHEIM 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	202,5	91,7	113,4	24,7	2,5
Concentrations en entrée (en mg/l)	687,5	321,8	345,6	81,6	8,3
Charges en sortie (en tonnes/an)	10,6	1,5	1,3	2,2	1,3
Concentrations en sortie (en mg/l)	30,3	4,2	4,2	6,4	4,0
Rendements (en %)	94,77%	98,37%	98,88%	91,13%	48,85%
Volume traité (m3)	266 144 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	75,27 T à 19,8 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
coût total	240 839,80 €
dont d'exploitation	197 973,23 €
dont boues	24 440,92 €
dont renouvellement génie civil électromécanique et civil	22 110,78 €
dont amortissement	6 057,00 €
recette Agence de l'eau (prime épuration)	6 840,00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	3 mg/l

2. La gestion des réseaux d'assainissement

L'entretien des réseaux

Système d'assainissement	Longueur en mètre linéaire				Tabourets siphons		Ouvrages de prétraitement	
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Entretien annuel	Total	Entretien annuel
SA SAUSHEIM	810 998	57 572	1 625	20 624	27 859	21 305	1 078	237
SA RUELISHEIM	231 674	24 572	370	6 214	8 270	733	179	10
SA WITTELSHEIM	128 350	4 967	576	764	3 511	3 430	60	1
SA OTTMARSHEIM	44 358	2 992	61	1 040	1 371	1 454	150	137
SA BANTZENHEIM-CHALAMPE	28 178	6 114	252	3 590	855	925	42	5
SA FELDKIRCH	29 556	1 016	-	23	1 093	1 015	55	3
SA PULVERSHEIM	29 413	2 776	-	5	768	670	15	-
SA BERRWILLER	15 437	3 183	34	2 212	259	260	2	1
SA PETIT-LANDAU	12 574	283	-	485	268	557	32	68
SA ENSISHEIM-UNGERSHEIM	17 908	5 436	243	3 264	494	568	68	2
SA SIERENTZ	43 838	4 226	-	845	588	506	14	3
TOTAL	1 392 284	113 137	3 161	39 066	45 336	31 423	1 695	467

Les travaux d'assainissement

Système d'assainissement	Communes	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers		
		Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers (en ml)	Branchements particuliers	Réhabilitation réalisées (ml)
SAUSHEIM	Brunstatt-Didenheim	19	40	106	1 414	148	444
	Eschentzwiler						
	Flaxlanden						
	Habsheim						
	Illzach						
	Lutterbach						
	Morschwiller-le-Bas						
	Mulhouse						
	Pfastatt						
	Reiningue						
	Riedisheim						
	Rixheim						
	Sausheim						
	Zillisheim						
Zimmersheim							
RUELSHEIM	Baldersheim	7	3	15	291	29	199
	Battenheim						
	Kingersheim						
	Ruelsheim						
	Wittenheim						
WITTELSHEIM	Richwiller	5	2	1		18	
	Staffelfelden						
	Wittelsheim						
OTTMARSHEIM	Hombourg			104		3	
	Niffer						
	Ottmarsheim						
BANTZENHEIM	Bantzenheim	1	1	2	505	4	
	Chalampé						
FELDKIRCH	Bollwiller		1			3	
	Feldkirch						
PULVERSHEIM	Pulversheim	1				2	
BERRWILLER	Berrwiller					4	
PETIT-LANDAU	Petit-Landau			7		2	
ENSISHEIM	Ungersheim	1		4		4	
SIERENTZ	Bruebach		1	7		6	
	Dietwiller						
	Steinbrunn-le-Bas						

3. Le service d'assainissement non collectif

Communes	Nombre total ANC	Contrôles de bon fonctionnement ou Diagnostic de l'existant		Contrôles de bon fonctionnement en cas cession immobilière		Contrôles de conception	Contrôles de bonne exécution des travaux	Nombre total de contrôles en 2023
		Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes			
Baldersheim	5	1	1					2
Bantzenheim	5	2	3					5
Battenheim	10	3	7					10
Berrwiller	4		1					1
Bollwiller	11				1			1
Bruebach	7		1					1
Brunstatt-Didenheim	26	1	1					2
Chalampé	8	3	2					5
Dietwiller	8	1	6					7
Eschentzwiller	7							0
Feldkirch	15							0
Flaxlanden	6	1						1
Habsheim	21	2	1					3
Hombourg	3							0
Illzach	23	1						1
Kingersheim	4							0
Lutterbach	17	1						1
Morschwiller le bas	4							0
Mulhouse	3							0
Niffer	2							0
Ottmarsheim	22							0
Petit-Landau	11							0
Pfastatt	20					2		2
Pulversheim	4							0
Reiningue	36					1	1	2
Richwiller	19							0
Riedisheim	17					1		1
Rixheim	57	1					1	2
Ruelisheim	29	1				1		2
Sausheim	27		2			3	1	6
Staffelfelden	6							0
Steinbrunn-le-Bas	7	3	3		1			7
Ungersheim	14	4	7			3	2	16
Wittelsheim	11	1	9					10
Wittenheim	22							0
Zillisheim	6							0
Zimmersheim	11							0
TOTAL	508	26	44	0	2	11	5	88

4. Les autres missions d'assainissement

Accessoires de Voirie 2023

Communes / Accessoires	Pamrex D400 rond non ventilé	Pamrex D400 rond ventilé	Cadres et grilles PMR renforcés C250	Cadres grilles plates PMR DEDRA D400	Cadres et grilles concaves PMR D400	Grille avaloir Monobloc C250 500 T LR
Baldersheim						
Bantzenheim		1				
Battenheim						
Berrwiller						
Bollwiller						
Brunstatt-Didenheim	1	4				
Bruebach						
Chalampé	2	18	1			
Dietwiller						
Eschentzwiller		10		10		
Feldkirch				1		
Flaxlanden	2	6	1			
Habsheim		8			18	
Hombourg						
Illzach		3				
Kingersheim	1	2		4		
Lutterbach						
Niffer						
Morschwiller-le-Bas	2	13		8	13	
Mulhouse		47		44		
Ottmarsheim						
Petit-Landau						
Pfastatt	3					
Pulversheim		1				
Reiningue		17		2		
Richwiller		1		1		
Riedisheim						1
Rixheim	2	4		2		
Ruelisheim		5				
Sausheim		3				
Staffelfelden				1		
Steinbrunn-Le-Bas				1		
Ungersheim		1				
Wittelsheim		5				
Wittenheim		6				
Zillisheim						
Zimmersheim		15		21	2	
Total	13	170	2	80	33	1

Enquêtes /Contrôles 2023

SA SAUSHEIM	
Enquêtes notaire	655
Contre-visites notaires	110
Enquêtes de conformité	89
Contre-visites de conformité	13
Autres enquêtes	476
TOTAL	1 343
SA RUELISHEIM	
Enquêtes notaire	222
Contre-visites notaires	25
Enquêtes de conformité	10
Contre-visites de conformité	2
Autres enquêtes	131
TOTAL	390
SA WITTELSHEIM	
Enquêtes notaire	86
Contre-visites notaires	19
Enquêtes de conformité	3
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	53
TOTAL	161
SA OTTMARSHEIM	
Enquêtes notaire	18
Contre-visites notaires	1
Enquêtes de conformité	2
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	10
TOTAL	31
SA BANTZENHEIM	
Enquêtes notaire	18
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	2
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	76
TOTAL	96
SA FELDKIRCH	
Enquêtes notaire	25
Contre-visites notaires	4
Enquêtes de conformité	0
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	14
TOTAL	43

SA PULVERSHEIM	
Enquêtes notaire	25
Contre-visites notaires	2
Enquêtes de conformité	1
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	0
TOTAL	28
SA BERRWILLER	
Enquêtes notaire	6
Contre-visites notaires	1
Enquêtes de conformité	7
Contre-visites de conformité	1
Autres enquêtes	9
TOTAL	24
SA PETIT LANDAU	
Enquêtes notaire	2
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	0
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	26
TOTAL	28
SA ENSISHEIM - UNGERSHEIM	
Enquêtes notaire	25
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	0
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	63
TOTAL	88
SA SIERENTZ	
Enquêtes notaire	24
Contre-visites notaires	2
Enquêtes de conformité	4
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	11
TOTAL	41

Instructions des documents « droits de sol » pour la partie assainissement 2023

Commune du projet	AT	CU	DP	DR	PA	PA	PC	PD	Total général
BALDERSHEIM			1	7			1		9
BANTZENHEIM		1		1	2		7		11
BATTENHEIM			1	3			3		7
BERRWILLER		2	5	13			6		26
BOLLWILLER		3	3	4			3		13
BRUEBACH		1	3	2	3		4		13
BRUNSTATT-DIDENHEIM		11	5	40			17		73
CHALAMPE			1	4			1		6
DIDENHEIM				2			1		3
DIETWILLER		1	2	10			15		28
ESCHENTZWILLER	1	4	2	9	1		6		23
FELDKIRCH			5	24			4		33
FLAXLANDEN		1	2	8			4		15
HABSHEIM		4	7	16			15		42
HOMBOURG			4	2			3		9
ILLZACH		3	32	22	1		21		79
KINGERSHEIM			14	26			14		54
LUTTERBACH		6	9	16			22	1	54
MORSCHWILLER LE BAS		1		10			10		21
MULHOUSE		5	7	29	3		37	3	84
NIFFER			1	2			4		7
OTTMARSHEIM			1	5	1		6		13
PETIT LANDAU				5			2		7
PFASTATT		4	4	22			8		38
PULVERSHEIM				5			1		6
REININGUE				3			4		7
RICHWILLER			7	7			10		24
RIEDISHEIM		6	2	18			27		53
RIXHEIM		11	14	21			29		75
RUELISHEIM		1	1	5			4		11
SAUSHEIM		4	9	20	1		15		49
STAFFELFELDEN			2				5		7
STEINBRUNN-LE-BAS		5	3	4			6		17
UNGERSHEIM		2	5	5	2		5		19
WITTELSHEIM		1	18	26	3	1	18		67
WITTENHEIM		4	29	12			21		66
ZILLISHEIM				11			10		21
ZIMMERSHEIM		8	5	6			7		26
Total général	1	89	204	425	17	1	376	4	1117

Autorisations et conventions de rejets eaux usées autres que domestiques

Communes	Autorisations de rejets et conventions		Communes	Autorisations de rejets et conventions	
	Total	2023		Total	2023
Baldersheim	1		Niffer	1	
Battenheim			Ottmarsheim		
Bantzenheim			Petit-Landau		
Berrwiller			Pfastatt	3	
Bollwiller	1		Pulversheim		
Brunstatt-Didenheim	2		Reiningue		
Chalampé			Richwiller	1	
Dietwiller			Riedisheim	2	
Eschentzwiller			Rixheim	8	
Feldkirch			Ruelisheim		
Flaxlanden			Sausheim	10	
Habsheim	3		Staffelfelden		
Hombourg	3		Steinbrunn-le-Bas		
Illzach	15		Wittelsheim		
Kingersheim	4		Wittenheim	8	
Lutterbach	3		Zillisheim		
Morschwiller-le-Bas	1		Zimmersheim	1	
Mulhouse	25		Total	92	

5. Les travaux et l'exploitation 2023

Travaux épuration Investissement selon CA 2023

Dépenses principales	Montant HT en €
STEU Sausheim	300 721,18 €
Méthanisation	657 783,31 €
STEU Feldkirch	175 266,14 €
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim, Petit-Landau, WISTARI	37 756 ?12 €

Recettes principales	Montant HT en €
STEU Sausheim	1 596 632,45 €
Méthanisation	596 417,45 €
STEU Feldkirch	1 439 412,10 €
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim, Petit-Landau, WISTARI	225 624,57 €

Exploitation épuration Fonctionnement selon CA 2023

Dépenses principales	Montant HT en €
STEU Sausheim	13 836 382,60 €
Méthanisation	577 543,80 €

Recettes principales	Montant HT en €
Méthanisation	1 825 640,92 €
AERM, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 696 109,77 €

Travaux réseaux

Investissement selon CA 2023

Dépenses principales	Montant HT en € en 2023
Accessoires de voirie	11 200,00
Travaux divers	878 373,65
Travaux eaux pluviales	34 089,27
Rehausse tampons	5 208,98
Contrôle réseau caméra	49 194,07
Réhabilitation réseau assainissement	477 376,80
GD Vauban	87 883,20
GD seuils et vannes	182 233 ,33
GD bassin boulevard Stoessel Mulhouse	51 354,92
GD Bassin écluse Pfastatt	1 700 733,76
Lutterbach rue Mozart	8 819,55
Ruelisheim rue du Traineau	13 165,85
Etude RSDE	17 717,50
Etude gestion eaux pluviales	97 204,00
Siphon III Terrasse du musée	286 633,30
Morschwiller-le-Bas rue Longue	74 891,58
Eschentzwiller rue Schweitzer Moll Notard	33 766,58
Branchements particuliers travaux divers	662 404,34
Etude diagnostic WISTARI	86 988,84
Remplacement collecteur assainissement rue Lyon KINGERSHEIM	110 188,00
Remplacement collecteur assainissement rue Montherlant BRUNSTATT	171 569,12
Chalampé rue de la Victoire	268 577,93
Morschwiller-le-Bas rue Bellevue Jura Panorama	263 159,41
Remplacement collecteur rue du Repos Eschentzwiller	272 840,00

Recettes principales	Montant HT en € en 2023
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	1 854 209,30
Amortissement	1 198 634,56
Récupération TVA	632 979,48

Exploitation réseaux Fonctionnement selon CA 2023

Dépenses principales	Montant HT en € en 2023
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	7 882 746,92

Recettes principales	Montant HT en € en 2023
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	2 164 021,75

Travaux assainissement non collectif Fonctionnement selon CA 2023

Dépenses principales	Montant HT en € en 2023
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	100,00

Recettes principales	Montant HT en € en 2023
Redevance d'assainissement non collectif, prime agence de l'eau	19 545,44

PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2023 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toute les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2023	19 187 350,75 €
-----------------------------------------------------	------------------------

– le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2023	349 629,39 €
---------------------------------------	---------------------

B. Participations financières des usagers

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2023 le tarif reste celui appliqué en 2022.

2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1^{er} juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejets. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2023, le tarif reste celui appliqué en 2022.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. ---Montant facturé en 2023---	302 139,72 €
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2023 est de 452 244 € et est réparti de la manière suivante :

STEU	Montant 2023 en €
Sausheim	434 070 €
Bantzenheim	3 945 €
Pulversheim	4 512 €
Petit-Landau	2 877 €
Ottmarsheim	6 840 €

2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant HT en €
	01/01/2023
le diagnostic initial des installations existantes	100
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	136,36
le contrôle de la conception	100
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2023
le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50
Frais de prélèvement et d'analyses	
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Frais réel

Redevance ANC encaissée en 2023 HT en €	19 545,44 €
------------------------------------------------	--------------------

PARTIE IV. Les indicateurs de performances

selon le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2023
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	90
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	11
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	61
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	25
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	13
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	89
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie	Descriptif	2023
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	63
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	103

selon le décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	1 062,06	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	151,73	km	A
Indicateur de performance	Nombre de points noirs sur le réseau (P252.2)	4	Nb/100Km	A
Indicateur de performance	Taux de débordement des effluents (P252.1)	0	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	96	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	103	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,13	%	/

STEU 2023

STEU	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration* (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ruelisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Wittelsheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ottmarsheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Bantzenheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Feldkirch	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Pulversheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Berrwiller	Sans objet			
Petit-Landau	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ensisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Sierentz	100	*défini par la police de l'eau	100	NC

Budget, facturation, réclamations

SPANC

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	23 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	%
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 2 306 904,82 € Intérêts : 672 980,38 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	- €
Amortissement	Réseaux : 1 199 736,56 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	11 142,93 €
	Epuration : 1 711 584,62 €		
	ANC : 0 €		
	Méthanisation : 371 068 €		

Critères de performance	ANC définitivement affectés	ANC dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	39 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 332	

Capital* : dont le remboursement des prêts sans intérêt

PARTIE V. Les projets pour l'année 2024

- Gestion dynamique des réseaux d'assainissement

Les derniers travaux de vannes et seuils régulés ont été achevés en 2024.

Les travaux du bassin de la rue de l'Écluse à Pfastatt sont également achevés en 2024 et les travaux de réalisation du bassin du Boulevard Stoessel ont débuté.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Habsheim rue d'Eschentzwiller et le bassin rue du Moulin à Morschwiller-Le-Bas sont en cours de réalisation. Les travaux débiteront au second semestre 2025 pour le bassin de Habsheim et le bassin de Morschwiller-Le-Bas (sous réserve des acquisitions foncières).

Les analyses des retours d'expérience du fonctionnement permettent de mettre à l'épreuve la robustesse du système et de corriger les actions de pilotage. Les résultats sont encourageants et prouvent que le SIVOM a eu raison d'investir dans cette technologie.

- Station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch

Les travaux de construction ont débuté au premier trimestre 2024 et devraient s'achever au dernier semestre 2025.

- **Gestion intégrée des eaux pluviales**

Le SIVOM accompagne les communes membres dans leur projet d'aménagement afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales.

En 2021, 2022 et 2023, 69 000 m² de surfaces imperméables ont été déconnectées des réseaux.

- **Étude diagnostique des réseaux d'assainissement**

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Wittelsheim est en cours et se poursuit sur l'année 2024 et au 1er semestre 2025.

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Ruelisheim est lancée au dernier semestre 2024 et se poursuivra en 2025.

Annexes

Délibérations sur les tarifs en assainissement
pour l'année 2023

Factures type 2023

Note d'information de l'Agence de
l'Eau Rhin-Meuse